

Les réponses de la direction à vos revendications

Votre syndicat C.G.T. a recueilli les revendications des personnels, les a transmises et argumentées, auprès de la direction. Chaque salarié peut saluer les représentants de la C.G.T. qui ont négocié pour leur détermination, leur pugnacité à défendre, motiver le bien fondé des demandes des personnels. Il est clair que leur engagement a permis d'obtenir des avancées significatives, bien que tout ne soit pas résolu. Maintenant **votre syndicat vous invite à exprimer votre avis, vos observations et vos propositions sur les résultats obtenus ci-dessous.**

Augmentation collective des salaires entre +2,5% et 0,6% au 01/01/2022

- Revalorisation de **2,5%** des salaires bruts de base inférieurs ou égaux à 2 153€ brut
- Revalorisation de **1,8%** des salaires bruts de base compris entre 2 153€ et 3 000€ brut
- Revalorisation de **1%** des salaires compris entre 3 000€ brut et 4 500€ brut
- Revalorisation de **0.6%** des salaires supérieurs à 4 500€ brut.

Ces mesures représentent une augmentation moyenne de **50.09€ brut/mois** avec un effort plus significatif pour les salaires des non cadres.

Prime Pouvoir d'achat 600 €

En parallèle une PEPA de **600€** sera versée à tous les salariés dans les conditions prévues en février 2022. Pour les salariés dépassant le critère de 3 SMIC, cette PEPA sera soumise à cotisations sociales.

80 000 € pour réduire les disparités entre les femmes et les hommes

- Confirmant sa volonté de poursuivre les travaux entrepris depuis 2018 pour combler les inégalités salariales, une enveloppe de **80 000€** est prévue dans le budget prévisionnel 2022.
- Les parties s'engagent également à ouvrir les négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la coopérative.

10 000 € pour les aides à la garde d'enfants

A titre exceptionnel et sans que cela vaille acte dans le temps, au titre de l'année 2022, la Direction consent à reverser **10 000€** au CSE pour maintenir les actions envers les enfants des personnels d'AB-Habitat. Dans le même esprit, la Direction propose au CSE de faire une étude partagée sur les « chèques vacances » pour identifier le besoin réel et voir quelle participation supplémentaire de l'employeur pourrait être envisagée.

Reconnaissance des compétences et évolution

L'année 2022 devra également marquer le lancement de travaux partagés avec les partenaires sociaux sur une démarche dynamique concernant la GEPP (Gestion des emplois et parcours professionnels), et sur la mobilité durable.

Comme vous pouvez le constater grâce à votre syndicat C.G.T. les personnels vont pouvoir bénéficier d'une augmentation collective, de la prime « Pouvoir d'Achat », la réduction des discriminations entre les femmes et les hommes, la reconduction des aides en direction des enfants. Des propositions concrètes afin que les enfants puissent bénéficier de chèques vacances vont être présentées. Des discussions vont également s'ouvrir pour reconduire l'accord égalité professionnelle et permettre la reconnaissance et une évolution dans le cadre des parcours professionnels.

Ces négociations sont une étape et il est clair qu'il sera nécessaire de se revoir compte tenu des nouvelles baisses du pouvoir d'achat (flambée de l'énergie et l'Insee qui annonce une baisse de pouvoir d'achat de 0,5% dans les mois à venir).

Bravo à tous ceux qui ont contribué à établir les revendications, votre soutien est un appui important qui a pesé dans ces résultats.

Nous vous informons que suite à la demande de la C.G.T., la direction permet aux personnels de quitter leur poste à 15H les veilles de fête (24 décembre et 31 décembre)





Votre syndicat
C.G.T. vous
souhaite de passer
de très joyeuses
fêtes

Prends ta
place à la
C.G.T

Adhère

Nom

Prénom

Agence ou
service

A remettre à
un membre

